VILLE DE DEUX-MONTAGNES

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026, 2027, 2028

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE :

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **17 décembre 2025 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka, à Deux-Montagnes.

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2026 lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **17 décembre 2025 à 19h15**, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances, ne peuvent porter que sur le programme triennal des immobilisations 2026, 2027 et 2028 et le budget 2026.

Fait à Deux-Montagnes, ce 1er décembre 2025.

(signé) *Jacques Robichaud*
Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques